



Communiqué de presse

Jeudi 8 février 2017

Reconversion du site de l'ancienne Maison d'arrêt de Nantes, place à de nouvelles perspectives...

Les travaux du projet "Révélations" de Cogedim Atlantique ont débuté en novembre. Pour les travaux de démolition, le terrassement et la réalisation des soutènements de l'infrastructure du projet Révélations, Cogedim Atlantique a missionné l'entreprise ligérienne Charier. Cette dernière poursuit la déconstruction de l'ancienne Maison d'arrêt et va bientôt débuter les travaux de terrassement.

Le chantier a débuté en novembre par le désamiantage et le curage des bâtiments qui constituaient l'ancienne Maison d'arrêt de Nantes. Début décembre, les pelles à chenilles ont gagné le centre-ville pour procéder à la déconstruction. Au total sur ce chantier, trois pelles différentes sont utilisées : deux pelles à chenilles pour la déconstruction et une troisième, affectée au tri et au chargement des matériaux.

Pendant cette phase de démolition, l'émission de poussière est limitée par la mise en place de systèmes de brumisation au sol et d'un dispositif d'arrosage fixé sur le bras de la pelle. Lors des actions d'abattage à proximité de l'enceinte, un tapis de protection sera mis en œuvre. Il s'agit d'un tapis de 15 m de hauteur et de 5 m de large maintenu par une grue et disposé entre le bâtiment à déconstruire et la zone à protéger. Ce dispositif évite les projections.

Depuis début janvier, une brèche dans le mur d'enceinte rue Harouys a été effectuée pour permettre aux engins de sortir du site et évacuer les gravats.

Ce début février, l'ancienne Maison d'arrêt a une toute autre apparence : la moitié des bâtiments carcéraux et ateliers ne sont plus, il reste la petite chapelle et une partie des bâtiments. Prochaines étapes : la dépose du clocheton de la chapelle (qui sera remis à la Ville de Nantes) et le confortement de la façade du pavillon du greffe qui seront conservés, des étapes clés et délicates ! Prochaines semaines, l'entreprise CHARIER va débuter la phase de terrassement et aux soutènements des futurs parkings souterrains du projet « Révélations ».

Une charte Chantier faible nuisance

Concernant les travaux, conformément à l'engagement de Cogedim Atlantique, tout est mis en œuvre pour que les nuisances liées à ce chantier aient un impact minimal :

- Le chantier de déconstruction a lieu en grande partie derrière les murs actuels, ce qui limite les nuisances visuelles et sonores.
- Un circuit a été déterminé afin d'éviter les encombrements et le passage de véhicules de chantier aux abords de l'école Harouys aux heures de pointe.
- Les phases délicates, comme la déconstruction des miradors, les percées et les démolitions partielles dans les murs, sont réalisées pendant les périodes scolaires (Noël et Février).

La charte Chantier faibles nuisances du groupe Altarea Cogedim est également imposée aux entreprises qui réalisent les travaux. Les actions mises en place grâce à cette charte porteront par exemple sur la limitation des pollutions et nuisances ou le nettoyage quotidien des abords.

